

Limitation de l'achat de carburant en fonction des véhicules

Interdiction d'achat en bidons, Jerricans ou autres contenants



Limitation de l'achat de carburant en fonction des véhicules

Communiqué de la préfecture du Gers

Le département du Gers connaît des difficultés d'approvisionnement en carburant. Au 13 octobre, 14 des 67 stations-service sont en rupture totale mais temporaire de carburants. Xavier Brunetière, préfet du Gers, a, dès le début de la semaine, interdit la vente et l'achat de carburant conditionné en bidon, jerrican ou tout autre récipient portable sur l'ensemble du département.

Malgré cette mesure, une surconsommation liée au stockage de précaution est toujours observée. Aussi, afin de limiter ces phénomènes d'achats préventifs et de permettre au plus grand nombre d'automobilistes, dont les services d'urgence et de secours, de se ravitailler, le préfet du Gers a décidé de limiter la vente de carburant (gazole, super, sans plomb 95 et 98).

Elle sera limitée dès aujourd'hui :

- à 30 litres pour les véhicules de moins de 3t5
- à 120 litres pour les véhicules d'un poids total autorisé en charge (P.T.A.C) compris entre 3,5 tonnes et 12 tonnes ;
- à 200 litres pour les véhicules d'un P.T.A.C supérieur à 12 tonnes.

Ces restrictions sont à effet immédiat et s'appliquent jusqu'à disposition contraire. La situation est suivie très étroitement par les services de l'État et en fonction de son évolution, les mesures prises pourront être adaptées.

Le préfet du Gers invite à nouveau chaque conducteur au respect de ces consignes et à la maîtrise des achats de carburant, en particulier pour éviter tout surstockage.